

COMMUNIQUÉ

L'honorable Noël A. Kinsella, Président du Sénat

Le président du Sénat Noël A. Kinsella discute de la réforme du Sénat à la 52^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth

FREDERICTON (Nouveau-Brunswick), le 24 juillet 2014 — Le Président du Sénat, l'honorable Noël A. Kinsella, s'est adressé mercredi aux présidents des Assemblées législatives des provinces et territoires du Canada à l'occasion de la réunion régionale annuelle de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Avec ses collègues, il a exploré ce qu'impliquait l'opinion exprimée récemment par la Cour suprême sur le plan des exigences constitutionnelles que poserait la réforme du Sénat.

« La Cour, a déclaré le Président Kinsella, a confirmé le rôle distinct du Sénat à titre de chambre législative complémentaire de second examen objectif au sein du Parlement. Elle a également précisé que le niveau minimal d'appui nécessaire à tout changement à ce rôle correspond à la formule 7/50, c'est-à-dire l'approbation de sept provinces représentant au moins la moitié de la population ».

Riche de son expérience de 24 ans à la Chambre haute, le Président Kinsella a décrit quelquesunes des principales fonctions du Sénat en les illustrant d'exemples d'activités corollaires.

Selon lui, le succès de notre système parlementaire à faire progresser la prospérité et l'exercice de la liberté au fil des quelque 147 dernières années témoigne de la perspicacité des Pères de la Confédération dans leurs délibérations et de la réussite du Sénat à remplir son rôle. Parallèlement, il est sage de vérifier le dynamisme et la pertinence du système au fil de l'évolution de la société.

« Nous savons maintenant, de l'avis de la Cour suprême, que tout changement important au Sénat exige la participation des provinces », a ajouté M. Kinsella.

Le Président du Sénat a souligné l'intérêt des provinces et des territoires à avoir un Sénat fort et efficace. Selon lui, les présidents des Assemblées législatives des provinces et des territoires pourraient stimuler le dialogue entre leurs législateurs et les sénateurs à l'égard des réformes qui seraient le plus utiles.

Pour en savoir davantage :

Francine Pressault Communications du Sénat 613-299-5359 ou 1-800-267-7362 francine.pressault@sen.parl.gc.ca